



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2025 à 14h30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 09 décembre 2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	EX	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES		Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU		Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Monsieur BUISSON		Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame CONTE-JAUBERT	EX	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame GANTCH	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame HOPER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame KRIER	EX	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur LE GAL	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	EX	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD		Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Monsieur DIETERICH	EX	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Monsieur LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARRUAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Monsieur LEFEVRE		Monsieur GADRAT	EX	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur VEDRENNE		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel			
CDC Isle Double Landais				V = visioconférence			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS		E = excusé			
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de CDC de Blaye,

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne FONTENEAU, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Madame Jodie DIETERICH, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,

Monsieur Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,

Monsieur DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne,

Madame MAQUET, Sous-préfète de Blaye.

Mouvements élus en séance :

Monsieur Philippe BUISSON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, est parti en cours de séance, soit à 15h06, l'excluant des votes à compter de la délibération n°2025-52.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 16 décembre 2025, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DÉLIBÉRATION N°2025-52

Objet : Tarifs Proactiv' 2026 aux professionnels et communes de Redevance Spéciale, vente des composts, broyats et bois-énergie et autres prestations de service

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ et Antoine GARANTO

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	32
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	39

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°2022-04 du 08 février 2022 relative à la validation des limites du service public de gestion des déchets (SPGD) du Smicval,

Vu le règlement de service aux professionnels et communes.

Considérant que le Comité Syndical du SMICVAL a fait le choix depuis 2005 de proposer la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers aux professionnels et aux collectivités et communes du territoire (depuis 2007) qui souhaitent bénéficier du service, en réponse notamment à la carence d'offre alternative disponible sur le territoire.

Considérant que la Redevance Spéciale, instaurée selon la réglementation en vigueur (article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour financer la compétence ci-dessus, souhaite répondre à la nécessité que les professionnels et communes payent le juste prix du service utilisé et que les usagers particuliers ne se voient pas répercuter une partie du financement du coût de collecte et de traitement des déchets produits par les acteurs économiques.

Considérant que l'année 2025 a été marquée par un net ralentissement du déploiement du nouveau mode de collecte en Points d'Apport Collectif, consécutif au processus de médiation amorcé en février 2025 et conclu par un protocole d'accord en octobre 2025 signé par 51 communes du territoire. Ce protocole justifie d'un modèle de collecte transitoire pour les collectivités conservées.

Considérant que l'accent a été mis sur l'accompagnement des professionnels et communes par les équipes Proactiv' du SMICVAL pour l'ajustement des besoins courants et saisonniers selon le zonage du service, ainsi que la sensibilisation au meilleur tri des déchets, notamment des restes alimentaires.

Considérant que pour l'année 2026, les acteurs économiques français projettent un niveau d'inflation moyen annuel de 1,6%.

Considérant que concernant la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), bien que la loi de finances 2026 n'ait pas été promulguée à la date de la présente délibération, le projet de loi de finances 2026 intègre une augmentation annuelle de près de 10% de la taxe jusqu'à 2030 et le maintien de la majoration supplémentaire (de 5€ HT/tonne en 2025) sur les déchets stockés excédentaires en dépassement de l'objectif annuel de réduction de moitié des mises en décharge par rapport à 2010.

Considérant qu'une augmentation moyenne de +8€ HT du coût à la tonne de l'enfouissement (évolution prix Véolia + TGAP) est projetée pour 2026.

Considérant que la trajectoire engagée par le nouveau modèle économique voulu par Impact, et déclinée par l'offre de services Neosmicval, se confirme en 2025 par la maîtrise des coûts de collecte et de traitement sur les zones intégralement desservies en Point d'Apport Collectif.

Considérant que les évolutions tarifaires ci-dessous sont préconisées pour les différents services aux professionnels et communes.

Redevance Spéciale aux professionnels et communes pour la collecte de proximité (en porte-à-porte et point d'apport collectif)

Considérant que sont proposées les évolutions suivantes :

- application de 8% d'augmentation au flux d'ordures ménagères collecté en porte-à-porte et en prestation ponctuelle.
- application de 5% d'augmentation au flux emballages et papiers collecté en porte-à-porte et en prestation ponctuelle.
- application de 2% d'augmentation au flux restes alimentaires collecté en porte-à-porte et en prestation ponctuelle.
- augmentation de 2 % des prix des forfaits en Points d'Apport Collectif (forfait OMR + emballages + reste alimentaire) tenant compte de la trajectoire engagée de réduction des coûts de collecte et de traitement des déchets, et l'incitation à la réduction et au meilleur tri du nouveau mode de collecte,
- augmentation de 2% du coût forfaitaire de livraison de bacs, de caissons ou d'installation de Points d'Apports Collectifs,
- augmentation de 2% des prestations de location de Points d'Apports Collectifs dédiés ou mutualisés pour les très gros producteurs de déchets,
- actualisation de 2% des tarifs des ouvertures supplémentaires en Points d'Apport Collectifs (en fonction des flux : OMR, emballages et reste alimentaire) pour les communes où le nouveau mode de collecte est déployé,
- maintien de la part fixe annuelle des communes à 3,7€ par habitant,
- maintien du tarif de renouvellement ou d'achat de carte d'accès multiservices,

NB : Une erreur s'est glissée dans la tarification 2025 pour les tarifs des OMR, emballages et restes alimentaires des prestations ponctuelles en bacs aux communes. Il n'y aura pas de correctif rétroactif, l'erreur étant à l'avantage de l'usager. La grille tarifaire 2026 rétablit la valeur indicative de la tarification 2025 des prestations ponctuelles aux communes sur la base de laquelle sont établis les tarifs 2026.

Prestations d'apports directs en Pôle Environnement

Considérant qu'il est proposé d'ajuster les tarifs de traitement en Pôle Environnement en appliquant 2% d'augmentation pour tous les flux restes alimentaires, végétaux, déchets enfouis, bois et gravats.

Considérant que pour les flux en apport direct par certaines communes sur le site d'enfouissement de Lapouyade, la refacturation reste au coût réel du marché.

Prestations hors des limites du service public

Considérant que pour la grille hors service public de gestion des déchets (hors SPGD), il est préconisé :

- d'appliquer 2% d'augmentation à tous les tarifs hors des limites du service public relatifs aux coûts de collecte, de précollecte, de traitement et de transfert,
- de rajouter des tarifs de location de borne semi-enterrée pour les flux du Verre, de l'OMR et des Emballages ou Carton afin de répondre à la demande des résidences et professionnels qui souhaitent en louer à titre privatif.

Produits et prestations de la plateforme de compostage

Considérant que compte tenu de la crise viticole qui perdure depuis fin 2023 et s'est même accentuée en 2025 sur le territoire (48% des entreprises viticoles en faillite en 2025 sont

girondines), il est proposé de reconduire les tarifs des produits et prestations de la plateforme de compostage (compost, broyat, bois énergie, etc.) votés en avril 2025 (délibération n°2025-22).

Don de Compost ou Broyat criblé

Considérant qu'il est proposé de maintenir les 2 dispositifs suivants :

- Depuis plusieurs années, le Smicval propose pour les collectivités adhérentes au syndicat, une mise à disposition de compost gratuitement en fonction du nombre d'habitants (10 tonnes par tranche de 1 000 habitants, sous réserve des stocks disponibles)
- Pour répondre aux demandes régulières de don de compost ou broyat de jardins pédagogiques, porteurs de projets ou jeunes activités agricoles et dans un esprit d'accompagnement d'activités associatives ou d'économie locale à valeur écologique, il est proposé de maintenir le dispositif de don selon les conditions ci-dessous :
 - 1 fois par an pour les associations et jardins pédagogiques
 - Une seule fois, à la 1ère commande pour des nouvelles installations agricoles du territoire
 - Enregistrement et attestation des demandeurs

A noter, que pour ces 2 dispositifs, le transport reste à la charge de l'intéressé.

Offre de compost certifié à la remorque pour les particuliers et professionnels sur les installations du SMICVAL (Pôles Environnement et Pôles Recyclages)

Considérant que depuis près d'une dizaine d'années, le SMICVAL propose à ses usagers le retrait de compost certifié de haute qualité (labelisé ASQA et Agriculture Biologique) à la remorque, moyennant une tarification correspondante votée annuellement.

Considérant que l'offre de service initialement réservée au Pôle Environnement de St Gérons d'Aiguevives, a été étendue à deux sites (Pôle Recyclage de St Denis de Pile) puis trois sites (Smicval Market de Vayres) au cours des dernières années.

Considérant que près de 1000 retraits de compost en remorque sont réalisés en moyenne par an sur les trois sites et la demande est en nette progression depuis deux ans, avec une augmentation de près de 28% entre 2024 et 2025.

Considérant qu'il est proposé pour l'année 2026 d'étendre l'offre de services à cinq sites supplémentaires afin de mailler l'accès à ce service pour l'ensemble des usagers du territoire :

- Le Pôle Recyclage de La Roche Chalais
- Le Pôle Recyclage de Saint Saint Gervais
- Le Pôle Recyclage de Saint Mariens
- Le Pôle Recyclage de Saint Seurin sur l'Isle
- Le Smicval Market Terres d'Estuaire (Reignac)

Considérant qu'un passage en Pôle Recyclage réalisé exclusivement pour du retrait de compost n'entraîne pas de déduction du nombre de passages annuels compris dans la TEOM.

Il est proposé de reconduire la grille tarifaire incitative suivante à compter du 1er janvier 2026 pour tous les usagers domiciliés sur le Territoire.

TARIFS DE VENTE DE COMPOST A LA REMORQUE			
	Tarifs HT	TVA	Tarifs TTC
Petite remorque (jusqu'à un PTAC = 500 kg)	9,09 €	10%	10,00 €
Moyenne remorque (jusqu'à un PTAC = 750 kg)	13,64 €	10%	15,00 €
Grande remorque (jusqu'à un PTAC = 1500 kg)	27,27 €	10%	30,00 €

Considérant que des campagnes de don de compost à la remorque ont été expérimentées ces dernières années en Pôle Recyclage, avec la plus récente au printemps 2025 lors de l'opération nationale « Tous au compost ».

Considérant qu'il est proposé de reconduire au moins une expérimentation d'opération ponctuelle de mise à disposition gratuite (sur une durée courte) en 2026.

En conséquence, il est proposé aux Membres du Comité Syndical de bien vouloir adopter les tarifs Proactiv'2026 aux professionnels et communes de Redevance Spéciale, vente de matière organique, autres prestations de service et dispositifs de don comme énumérés ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	39
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver les tarifs Proactiv' 2026 aux professionnels et communes de Redevance Spéciale, vente des composts, broyats et bois-énergie et autres prestations de service comme détaillés ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 16 décembre 2025

Publié le : 19.12.2025

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé
électroniquement par :
Sylvain Guinaudie
Date de signature :
18/12/2025

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

Signé
électroniquement par :
Michel VACHER
Date de signature :
17/12/2025

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: REDEVANCE SPECIALE 2026

Tarifs et services applicables aux professionnels dans les communes où le nouveau mode de collecte NEO SMICVAL en Points d'Apport Collectif (PAC) avec contrôle d'accès est effectif

Artisans, Commerçants, Centres de santé, EPCI, Etat, etc.
Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Mode de collecte / lieu d'apport	Prestations et Services inclus	Unité facturée	Tarifs HT	
			Si assujetti à la TEOM	Si non assujetti à la TEOM
Collecte en PAC* public avec contrôle d'accès (jusqu'à 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Forfait NeoPro1	2 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 2 ouvertures de 30L de Restes alim./semaine 1 ouverture de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	- € 814 €
	Forfait NeoPro2	4 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 4 ouvertures de 30L de Restes alim./semaine 2 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	- € 1 716 €
	Forfait NeoPro3	6 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 4 ouvertures de 30L de Restes alim./semaine 4 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	- € 2 450 €
	Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'OMR		Ouverture	6,07 €
	Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'Emballages		Ouverture	2,59 €
	Ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 litres de Restes alimentaires		Ouverture	1,01 €
Collecte en porte-à-porte (au-delà de 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Collecte hebdomadaire des restes alimentaires en bac de 120 litres		Bac de 120L/an	197 € 197 €
Collecte en PAC* privatif dédié ou mutualisé avec contrôle d'accès (au-delà de 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Forfait NeoPro4	8 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 6 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	587 € 3 041 €
	Forfait NeoPro5	12 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 8 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	1 907 € 4 359 €
	Forfait NeoPro6	18 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 12 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	3 581 € 5 764 €
	Forfait NeoPro7	24 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 16 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	6 266 € 8 720 €
	Pré-diagnostic déchets et étude d'implantation		Forfait/prestation	218,5 €
	Frais d'installation de bornes dédiées (jusqu'à 3 incluses)		Forfait/prestation	281,0 €
	Frais de désinstallation ou déplacement de bornes dédiées (jusqu'à 3 incluses)		Forfait/prestation	281,0 €
	Forfait mensuel de location d'une borne aérienne dédiée standard 4m ³ avec contrôle d'accès - OMR ou Emballages		Forfait/mois	105,2 €
	Forfait mensuel de location d'une borne aérienne mutualisée standard 4m ³ avec contrôle d'accès (minimum 2 pros) - OMR ou Emballages - installation/désinstallation comprise		Forfait/mois	57,3 €
	Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'OMR		Ouverture	6,07 €
	Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'Emballages		Ouverture	2,59 €

*PAC: Point d'apport collectif

Tarifs et services applicables aux communes dans les localités où la collecte en porte-à-porte est en vigueur.

Communes
Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Mode de collecte / lieu d'apport	Complément d'information	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2025 à la tonne	Tarifs HT 2026 à la tonne	Tarifs HT 2025 à l'unité facturée	Tarifs HT 2026 à l'unité facturée
Collecte en porte à porte	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Part fixe	forfait/hab/an				3,7 €	3,7 €
		OMR	m³	0,21	238,7 €	257,8 €	50,0 €	54,0 €
		Emballages*	m³	0,08	129,9 €	136,4 €	10,0 €	10,5 €
		Restes alimentaires	m³	0,5	60,2 €	61,4 €	30,6 €	31,2 €
Collecte en PAC sans contrôle d'accès (OMR et Emballages)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Forfait A4	forfait/an				398 €	406 €
		Forfait B4	forfait/an				796 €	812 €
		Forfait C4	forfait/an				1 243 €	1 268 €
		Forfait D4	forfait/an				2 485 €	2 535 €
Prestations ponctuelles en bacs	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R des bacs	forfait				128,5 €	131,1 €
		OMR (en bac)	m³	0,21	519,5 €	561,1 €	108,8 €	117,5 €
		Emballages* (en bac)	m³	0,08	552,8 €	580,4 €	44,4 €	46,6 €
		Restes alimentaires (en bac)	m³	0,5	60,2 €	61,4 €	30,6 €	31,2 €
Prestations ponctuelles en caissons (de 10 à 30m³)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R d'un caisson	forfait/U				275,0 €	281,0 €
		Déchets enfouis (en caisson)	tonne		477,4 €	486,9 €	477,4 €	486,9 €
		Gravats (en caisson)	tonne		18,4 €	18,8 €	18,4 €	18,8 €
		Végétaux** (en caisson)	tonne		140,8 €	143,6 €	140,8 €	143,6 €
		Bois (en caisson)	tonne		92,8 €	94,7 €	92,8 €	94,7 €
	Prise en charge du traitement des déchets	Déchets subis**** (en caisson)	tonne		- €	- €	- €	- €

* Tous les emballages et papiers selon les consignes nationales de tri applicables au 1er janvier 2023

** Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

*** PAC: Point d'apport collectif

****Déchets subis:

1. Situations exceptionnelles (evenement climatique exceptionnel, manifestation,

rassemblement de caravanes dans des zones non dédiées)

2. Nettoyage au pied des bornes à verre et points d'apport collectif (avec convention communale)

3. Journée programmée "Nettoyons la nature"

Tarifs et services applicables aux professionnels dans les communes où la collecte en porte-à-porte est en vigueur.

Artisans, Commerçants, Centres de santé, EPCI, Etat, etc.

Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Mode de collecte / lieu d'apport	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2025 à la tonne	Tarifs HT 2026 à la tonne	Tarifs HT 2025 à l'unité facturée	Tarifs HT 2026 à l'unité facturée
Collecte en porte à porte	OMR	m3	0,21	519,5 €	561,1 €	108,8 €	117,5 €
	Emballages**	m3	0,08	552,8 €	580,4 €	44,4 €	46,6 €
	Végétaux***	m3	0,5	140,8 €	143,6 €	70,4 €	71,8 €
	Restes alimentaires	m3	0,5	60,2 €	61,4 €	30,6 €	31,2 €
	Livraison des bacs****	forfait				64,3 €	65,6 €
	Retrait des bacs*****	forfait				64,3 €	65,6 €
Collecte en PAC* sans contrôle d'accès et avec TEOM (OMR et Emballages)	Forfait A1	forfait/an				453 €	462 €
	Forfait B1	forfait/an				1 733 €	1 768 €
	Forfait C1	forfait/an				2 921 €	2 979 €
	Forfait A2	forfait/an				- €	- €
	Forfait B2	forfait/an				- €	- €
	Forfait C2	forfait/an				575 €	587 €
	Forfait D2	forfait/an				1 870 €	1 907 €
Collecte en PAC* sans contrôle d'accès et sans TEOM (OMR et Emballages)	Forfait E2	forfait/an				6 144 €	6 267 €
	Forfait A3	forfait/an				798 €	814 €
	Forfait B3	forfait/an				2 402 €	2 450 €
	Forfait C3	forfait/an				2 981 €	3 041 €
	Forfait D3	forfait/an				4 274 €	4 359 €
Prestations ponctuelles en bacs	Forfait E3	forfait/an				8 548 €	8 719 €
	Livraison A/R des bacs	forfait				128,5 €	131,1 €
	OMR (en bac)	m3	0,21	519,5 €	561,1 €	108,8 €	117,5 €
	Emballages** (en bac)	m3	0,08	552,8 €	580,4 €	44,4 €	46,6 €
Prestations ponctuelles en caissons (de 10 à 30m3)	Restes alimentaires (en bac)	m3	0,5	60,2 €	61,4 €	30,6 €	31,2 €
	Livraison A/R d'un caisson	forfait/U				275,0 €	281,0 €
	Déchets enfouis (en caisson)	tonne		477,4 €	486,9 €	477,4 €	486,9 €
	Gravats (en caisson)	tonne		18,4 €	18,8 €	18,4 €	18,8 €
	Végétaux*** (en caisson)	tonne		140,8 €	143,6 €	140,8 €	143,6 €
	Bois (en caisson)	tonne		92,8 €	94,7 €	92,8 €	94,7 €

* PAC: Point d'apport collectif

** Tous les emballages et papiers selon les consignes nationales de tri applicables au 1er janvier 2023

*** Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

**** Appliqué à toutes les livraisons en excluant les livraisons suite à une faute avérée du Smicval ou après le vol d'un bac sur justificatif fourni par l'usager

***** Appliqué à tout retrait de bac sauf en cas de retrait définitif (fin de contrat)

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: APPORTS EN POLES ENVIRONNEMENT

Communes

Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Mode de collecte / lieu d'apport	Complément d'information	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2025 à la tonne	Tarifs HT 2026 à la tonne	Tarifs HT 2025 à l'unité facturée	Tarifs HT 2026 à l'unité facturée
Apports en Pôles Environnement <i>(Selon taux de TVA en vigueur)</i> <i>N.B: en fonction des flux acceptés sur chaque pôle</i>	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Bois	tonne		176,5 €	180,0 €	176,5 €	180,0 €
		Végétaux*	tonne		140,8 €	143,6 €	140,8 €	143,6 €
		Restes alimentaires	tonne		72,4 €	73,8 €	72,4 €	73,8 €
		Déchets enfouis	tonne		334,6 €	341,3 €	334,6 €	341,3 €
	Prise en charge du traitement des déchets	Déchets subis**	tonne		- €	- €	- €	- €
Apports directs sur l'ISDND de Lapouyade	Déchets collectés par la commune	Déchets enfouis / tonne (dont déchets de balayeuses)			Au réel	Au réel	Au réel	Au réel

* Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

**Déchets subis:

1. Situations exceptionnelles (evenement climatique exceptionnel, manifestation, rassemblement de caravanes dans des zones non dédiées)
2. Nettoyage au pied des bornes à verre et points d'apport collectif (avec convention communale)
3. Journée programmée "Nettoyons la nature"



TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: APPORTS EN POLE ENVIRONNEMENT

Artisans, Commerçants, Centres de santé, EPCI, Etat, etc.

Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Mode de collecte / lieu d'apport	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2025 à la tonne	Tarifs HT 2026 à la tonne	Tarifs HT 2025 à l'unité facturée	Tarifs HT 2026 à l'unité facturée
Apports en Pôles Environnement <i>(Selon taux de TVA en vigueur)</i> <i>N.B: en fonction des flux acceptés sur chaque pôle</i>	Bois	tonne		176,5 €	180,1 €	176,5 €	180,1 €
	Végétaux*	tonne		140,8 €	143,7 €	140,8 €	143,7 €
	Restes alimentaires	tonne		72,4 €	73,8 €	72,4 €	73,8 €
	Déchets enfouis	tonne		334,6 €	341,3 €	334,6 €	341,3 €

* Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS HORS SPGD 2026

Tarifs Hors TVA* des prestations hors limites du Service Public de Gestion des Déchets
(Données tarifaires pour réaliser les devis)

Tarifs applicables au 1er mai 2025

A chaque demande d'une prestation particulière de collecte-traitement de déchets : étude interne sur les possibilités techniques puis chiffrage d'une proposition financière

**La proposition financière sera basée sur les tarifs ci-dessous et sur les données techniques de la prestation : lieu de la prestation, flux et quantités des déchets à collecter, type de contenant (bacs, caissons, Point d'apport collectif), fréquence de collecte, type de collecte (détour d'une collecte existante, collecte spécifique,...),...
Ainsi chaque chiffrage sera adapté aux sujétions techniques particulières nécessaires pour assurer la prestation.**

		Tarifs 2025	Tarifs 2026
Coût de collecte	Coût véhicule collecte / km si BOM (collecte en bac) ou EVOLUPAC (collecte en PAC) ou Coût véhicule collecte / km si camion ampliroll (collecte en caisson) (km jusqu'à la prestation + km jusqu'aux exutoires en fonction des flux) + dans les 2 cas : Coût 1 agent collecte (chauffeur) / heure (y compris temps vers exutoire si caisson)	4,05 € 2,82 € 40,49 €	4,14 € /km 2,88 € /km 41,30 € / heure
	ou Coût équipage complet (1 chauffeur + 2 riveurs) / heure si détour d'une collecte existante	123,71 €	126,19 € / heure
Coût de précollecte	Location bac 750 L OMR ou Emballages / sem / bac Location bac 360 L OMR ou Emballages / sem / bac Location bac 240 L OMR ou Emballages / sem / bac Location bac 120 L OMR ou Emballages / sem / bac Location bac 120 L Restes Alimentaires / sem / bac fourniture de rouleaux de sacs 12 L biodégradables (restes alimentaires) (30 sacs / rouleau) fourniture de rouleaux de sacs 60 L biodégradables (restes alimentaires) (20 sacs / rouleau) fourniture de rouleaux de sacs 140 L biodégradables (restes alimentaires) (20 sacs / rouleau) Location caisson 10 m ³ / sem Location caisson 15 m ³ / sem Location caisson 35 m ³ / sem Location borne aérienne à verre 4m ³ Location borne aérienne à carton 4m ³ Location borne aérienne à OMR ou Emballages ou Carton 4m ³ Location borne aérienne à restes alimentaires 240L Location borne semi-enterrée à Verre 4m ³ Location borne semi-enterrée à OMR ou Emballages ou Carton 5m ³ Location borne enterrée à Verre 4m ³ Location borne enterrée à OMR ou Emballages ou Carton 5m ³ Prestation de lavage d'une borne Aquisition d'une borne aérienne à OMR, emballages, cartons ou verre 4m ³ Aquisition d'une borne semi-enterrée OMR, Emballages ou Verre 5m ³ (hors génie civil) Aquisition d'une borne enterrée OMR, Emballages ou Verre 5m ³ (hors génie civil) Dispositif de contrôle d'accès sur borne (installation sur borne comprise) Dispositif touristique de prépaiement avec pavé numérique (installation sur borne comprise) + si bac, Livraison et retrait / km AR (coût véhicule + humain) (le prix intègre le retrait) par livraison (nb de livraisons calculé en fonction du nb de bacs) + si caisson ou borne, Livraison / km AR (coût véhicule + humain) (le prix n'intègre pas le retrait car retour après vidage) par tranche de 1 à 2 caissons ou 2 à 3 bornes	1,70 € 0,85 € 0,58 € 0,49 € 0,85 € 2,15 € 4,83 € 6,76 € 16,88 € 20,25 € 28,13 € 21,42 € 23,57 € 25,71 € 15,00 € 28,19 € 30,48 € 30,60 € 33,66 € 133,88 € 3 320,10 € 7 282,80 € 7 764,75 € 749,70 € 1 338,75 € 3 386,51 € 7 428,46 € 7 920,05 € 764,70 € 1 365,53 € 3,04 € 4,05 €	1,74 € / bac et / semaine 0,87 € / bac et / semaine 0,60 € / bac et / semaine 0,50 € / bac et / semaine 0,87 € / bac et / semaine 2,20 € / rouleau demandé 4,93 € / rouleau demandé 6,90 € / rouleau demandé 17,22 € / caisson et / semaine 20,66 € / caisson et / semaine 28,70 € / caisson et / semaine 21,85 € / borne et / semaine 24,05 € / borne et / semaine 26,23 € / borne et / semaine 15,30 € / borne et / semaine 28,19 € / borne et / semaine 30,48 € / borne et / semaine 30,60 € / borne et / semaine 33,66 € / borne et / semaine 136,56 € / prestation unitaire 3 386,51 € / borne 7 428,46 € / borne 7 920,05 € / borne 764,70 € / borne 1 365,53 € / borne 3,11 € /km 4,14 € /km
Coût de transfert	Cout de transfert OMR départ St Denis / T Cout de transfert OMR départ St Girons / T Coût de transfert Restes alimentaires départ St Girons /T Cout de transfert Emballages ou Cartons départ St Girons / T	15,75 € 20,25 € 34,10 € 61,86 €	16,07 € / T 20,66 € / T 34,79 € / T 63,10 € / T
Coût de traitement	Coût de traitement OMR / T Coût de traitement Emballages ou Cartons / T Coût de traitement Restes alimentaires / T Coût traitement Déchets enfouis / T (hors transport vers Lapouyade) Coût traitement Gravats / T (hors transport vers exutoire) Coût traitement Végétaux / T (hors transport vers PFC) Coût traitement Bois / T (hors transport vers PFC)	156,00 € 204,90 € 88,80 € 156,00 € 11,90 € 81,40 € 46,20 €	159,10 € / T 209,00 € / T avec déduction recettes 90,60 € / T 159,10 € / T 12,20 € / T 83,10 € / T avec déduction vente compost 47,20 € / T
Coût d'expertise/conseil	Cout de mobilisation d'un.e Chargé.e de relations / heure Cout de mobilisation d'un.e Conseiller.e juridique / heure Cout de mobilisation d'un.e Conseiller.e Economie Circulaire / heure Cout de mobilisation d'un.eAnimateur.ice Zéro Waste / heure Cout de mobilisation d'un.e Spécialiste Zéro Waste / heure	36,42 € 40,70 € 74,97 € 39,63 € 46,06 €	37,15 € / heure 41,52 € / heure 76,47 € / heure 40,43 € / heure 46,99 € / heure
Coût de structure	Frais de structure	17%	17% sur l'ensemble des coûts**

*selon taux de TVA en vigueur applicables aux prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets des ménages et assimilés (DMA)

**sur l'ensemble des coûts sauf si apport direct des déchets enfouis sur l'ISDND de Lapouyade et tarification hors SPGD en Pôle Recyclage

Le coût total est obtenu en additionnant le coût de collecte (véhicule + agent) + le coût de précollecte (adapté en fonction du type de contenant) + le coût de transfert (adapté en fonction du pôle environnement concerné / si collecte en bac) ou le coût de transport (adapté au flux / si collecte en bac, caisson, en PAC) + le coût de traitement (sur chacun des flux concernés) + les coûts d'expertise/conseil mobilisé (si applicable) + les frais de structure.

Les tarifs de location de borne aérienne, semi-enterrée et enterrée ne comprennent pas les aménagements ou le génie civil nécessaire à leur installation, qui restent à la charge de l'usager.

NB : les tarifs ci-dessous sont basés sur les coûts de revient TTC réels et arrondis, transformés en tarifs HT car TVA reversée par le Smicval à l'Etat, puis récupérée par le professionnel.
Cette base tarifaire pourra être utilisée telle qu'elle ou en calculant des prix globaux au km, au tonnage ou à la collecte et simplifier ainsi la réalisation des devis.
Ces tarifs pourront être ajustés en fonction des évolutions internes ou externes sur les coûts réels. En cas de dispositions techniques particulières, les coûts réels seront refacturés à l'usager sur devis.

TARIFS DE VENTE DE COMPOST A LA REMORQUE

Type de produit	Tarifs 2025 (€ HT)	Tarifs 2025 (€ TTC avec TVA à 10%)
Petite remorque Jusqu'à un PTAC = 500 kg	9,09	10,00
Moyenne remorque Jusqu'à un PTAC = 750 kg	13,64	15,00
Grande remorque Jusqu'à un PTAC = 1500 kg	27,27	30,00

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: MATIÈRE ORGANIQUE 2026

Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Type de produit	Tonnages	Tarifs 2026 HT* en €/tonne	Taux de TVA	Tarifs 2026 TTC * en €/tonne
Compost BIO et VG	0-100 t	33,60	10%	36,96
	>101 t	25,73	10%	28,30
Refus de crible VG		8,50	10%	9,35
Bois énergie / Paillage		24,00	10%	26,40
Broyat BVF 150		0,00	10%	0,00
Broyat criblé BVC 80		5,67	10%	6,24
Reprise Pieds de vigne		40,300	10%	44,330
Transport SMICVAL**		15,60	20%	17,16

* Facturation minimale de 10 € TTC

** transport minimum de 10 tonnes, ce tarif est donné à titre indicatif et soumis à révision en adéquation avec le coût réel pratiqué par le prestataire

Particuliers, Professionnels et Communes

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-253306617-20251216-2025_52-DE

Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Prestation	Tarifs 2026 HT	TVA	Tarif 2026 TTC
Renouvellement de carte multiservices ou carte multiservices supplémentaire	13,00 €	20%	15,60 €

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: REDEVANCE SPECIALE 2026

Tarifs et services applicables aux sites de production communaux dans les communes où le nouveau mode de collecte NEO SMICVAL en Points d'Apport Collectif (PAC) avec contrôle d'accès est effectif.

Communes
Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Mode de collecte / lieu d'apport	Prestations et Services inclus		Unité facturée	Tarifs HT
	Part fixe d'accès au service		forfait/hab/an	3,7 €
Collecte en PAC public avec contrôle d'accès (jusqu'à 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Forfait NeoCom1	2 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 2 ouvertures de 30l de Restes alim./semaine 1 ouverture de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	407 €
	Forfait NeoCom2	4 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 4 ouvertures de 30l de Restes alim./semaine 2 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	701 €
	Forfait NeoCom3	6 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 4 ouvertures de 30l de Restes alim./semaine 4 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	812 €
	Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'OMR		Ouverture	2,87 €
	Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'Emballages		Ouverture	0,69 €
	Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 litres de Restes alimentaires		Ouverture	1,01 €
Collecte en porte-à-porte (au-delà de 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Collecte hebdomadaire des restes alimentaires en bac de 120 litres		Bac de 120L/an	197 €
Collecte en PAC privatif dédié ou mutualisé avec contrôle d'accès (au-delà de 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Forfait NeoCom4	8 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 6 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	1108 €
	Forfait NeoCom5	12 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 8 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	1267 €
	Forfait NeoCom6	18 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 12 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	2 138 €
	Forfait NeoCom7	24 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 16 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	2 535 €
	Frais d'installation de bornes dédiées (jusqu'à 3 incluses)		Forfait/prestation	281,0 €
	Frais de désinstallation ou déplacement de bornes dédiées (jusqu'à 3 incluses)		Forfait/prestation	281,0 €
	Forfait mensuel de location d'une borne aérienne dédiée standard 4m ³ avec contrôle d'accès - OMR ou Emballages		Forfait/mois	105,2 €
	Forfait mensuel de location d'une borne aérienne mutualisée standard 4m ³ avec contrôle d'accès (minimum 2 sites communaux) - OMR ou Emballages - installation/désinstallation comprise		Forfait/mois	57,3 €
	Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'OMR		Ouverture	2,87 €
	Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'Emballages		Ouverture	0,69 €

*PAC: Point d'apport collectif